



Avocats Sans Frontières

TUNISIE

Rapport du commissaire aux comptes

Exercice 2014



**Association Avocats sans Frontières
« ASF »**

**Rapports du commissaire aux comptes
Exercice 2014**



SOMMAIRE

	Pages
Rapport Général	1
Rapport Spécial	5
Etats financiers	6
- Bilan	7
- État de résultat	9
- État de flux de trésorerie	10
- Notes aux états financiers	11
Annexes	19
- Tableau de variation des immobilisations et des amortissements	20
- Schéma des soldes intermédiaires de gestion	21



Association Avocats sans Frontières

Rapport Général

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

MESDAMES & MESSIEURS LES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE
L'ASSOCIATION AVOCATS SANS FRONTIERES EN TUNISIE

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous avons audité le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers de l'association des avocats sans frontières en Tunisie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014.

1- Responsabilité de l'association dans l'établissement et la présentation des états financiers

Les organes de Direction et d'Administration de votre association sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur les états financiers, sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit qui requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'association relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Justification de l'opinion avec réserves

Sur la base de nos travaux de révision, les états financiers ci-joints appellent de notre part les deux réserves suivantes:

3.1 Immobilisations corporelles

Contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n°112 du 30 décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises, l'association avocats sans frontières en Tunisie n'a pas procédé à l'inventaire physique de ses immobilisations totalisant au 31 décembre 2014 une valeur comptable brute de **53 396 dinars**.



De ce fait, nous ne sommes pas en mesure de cerner avec précision l'impact de l'opération d'inventaire des immobilisations et des résultats de son rapprochement avec les données comptables, sur les soldes des immobilisations et la situation nette de l'association.

3.2 Subventions d'exploitation

Il appert du rapprochement entre le total des subventions encaissées et comptabilisées par ASF en Tunisie en 2014 estimées à **235 164,89 euro** avec la confirmation des transferts des fonds versés par ASF en Belgique totalisant au titre du même exercice **243 205,702 euro** un écart négatif non justifié de l'ordre de **8 040,81 euro** soit l'équivalent de **18 185 dinars**.

De ce fait, nous ne pouvons pas se prononcer sur l'exhaustivité des subventions d'exploitation encaissées et comptabilisées par ASF en Tunisie.

4 Opinion avec réserves

A notre avis, et sous réserve de ce qui est mentionné aux paragraphes 3.1 et 3.2, les états financiers ci-joints, arrêtés au 31 décembre 2014, dont le total net du bilan s'élève à **119 881 dinars**, et qui font ressortir une variation négative des flux de trésorerie de l'ordre de **119 524 dinars**, sont sincères et réguliers dans tous leur aspects significatifs, et donnent une image fidèle de la situation financière de l'association des avocats sans frontières, à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5 Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous estimons nécessaire d'attirer votre attention sur les deux points suivants :

5.1 Exerçant son activité dans le cadre du décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations, et conformément au tableau A du code de la TVA, l'association avocats sans frontières en Tunisie bénéficie de l'exonération de la TVA au titre de ses achats de biens et services subventionnés dans le cadre de la coopération internationale et ce dans la limite desdites subventions. Cependant, l'association, et faute de remplir les procédures nécessaires pour le bénéfice d'achats en suspension de la TVA, a supporté les taxes sur la valeur ajoutée déductibles au titre de ses achats réalisés depuis l'année 2012.

Le montant de la TVA supportée au 31 décembre 2014 s'élève à **37 193 dinars** dont **10 513 dinars** relatif à l'exercice 2014 comptabilisé à l'actif et totalement provisionné. Le reliquat soit **26 680 dinars** a été constaté en charges des exercices 2012 et 2013 pour respectivement **14 815 dinars** et **11 865 dinars**.

Par ailleurs et comme il a été signalé au niveau de notre lettre de contrôle interne de l'exercice 2014 ASF en Tunisie encoure un risque fiscal compte tenu du non-respect de certaines de ses obligations fiscales et notamment en matière de retenues à la source.

5.2 Le compte régi d'avances et accreditifs comporte un solde ancien non apuré de l'ordre de **2 994 dinars**. D'autre part et dans le cadre de notre mission permanente de commissariat aux comptes nous avons appris qu'entre la date du 29 janvier et le 1er février 2016, la caisse de ASF en Tunisie a subi un vol d'un montant de **2 800 dinars**. Aucune déclaration n'a été faite à la police par le chef de la mission afin d'identifier le ou les présumés coupables et engagées les poursuites judiciaires à leurs endroit.



6 Vérifications et informations spécifiques

- 6.1 ASF en Tunisie ne nous a pas communiqué son rapport de gestion au titre de l'exercice 2014. De ce fait, nous n'étions pas en mesure de vérifier la sincérité et la concordance des comptes annuels avec les informations contenues dans ce rapport.
- 6.2 Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à l'examen du système de contrôle interne de l'association. Le rapport correspondant a été communiqué à la direction et fait partie intégrante du présent rapport. Il a mis notamment l'accent sur le non respect par ASF en Tunisie des dispositions des articles 38 et 40 du décret-loi n°2011-88 portant organisation des associations.

TUNIS, LE 09 DÉCEMBRE 2016
INTERNATIONAL MANAGEMENT & AUDITING COMPANY « I.M.A.C »
MEMBRE DE « THE LEADING EDGE ALLIANCE »





Association Avocats sans Frontières

Rapport Spécial

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

MESDAMES & MESSIEURS LES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE
L'ASSOCIATION AVOCATS SANS FRONTIERES EN TUNISIE

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations entre l'association avocats sans frontières « ASF en Tunisie » et ses organes de direction.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été communiquées et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Vos organes de direction ne nous ont pas avisés de l'existence, au titre de l'exercice 2014, de convention nouvelle entre ASF en Tunisie et ses organes de direction.

2. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Vos organes de direction ne nous ont pas avisés de l'existence, au titre de l'exercice 2014, d'anciennes conventions entre ASF en Tunisie et ses organes de direction.

3. Obligations et engagements de l'association envers ses organes de direction

Le « personnel expatrié » chargé de la direction de ASF en Tunisie a perçu un montant total de 29 417 dinars durant l'exercice 2014, détaillé comme suit :

	(En dinars)
Personnel expatrié	Montant total
Mme Recarde- (Janvier 2014- mars 2014)	4 500
Mme Lucia REMON-(Avril 2014)	4 000
Mr. Martin CAUSIN-(mai 2014-décembre 2014)	11 209
Autres paiements au profit des expatriés	9 708
Total	29 417

Il est à signaler que ce montant a été comptabilisé parmi les autres charges d'exploitation de l'association.

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations entre ASF en Tunisie et ses organes de direction.

TUNIS, LE 09 DÉCEMBRE 2016
INTERNATIONAL MANAGEMENT & AUDITING COMPANY « I.M.A.C »
MEMBRE DE « THE LEADING EDGE ALLIANCE »

ABDERRAZEK SOUEI



Association Avocats sans Frontières

Etats financiers

Bilan
(Exprimé en dinars)

ACTIFS	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		-	-
Moins : Amortissements		-	-
		<hr/>	<hr/>
Immobilisations corporelles		53 396	48 492
Moins : Amortissements		(28 161)	(14 160)
	03	<hr/> 25 235	<hr/> 34 332
Immobilisations financières	04	6 534	3 134
Moins : Provisions		(3 134)	(3 134)
		<hr/> 3 400	<hr/> -
<i>Autres actifs non courants</i>			
Total des actifs non courants		<hr/> 28 635	<hr/> 34 332
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		-	-
Moins : Provisions		-	-
		<hr/>	<hr/>
Clients et comptes rattachés		-	-
Moins : Provisions		-	-
		<hr/>	<hr/>
Autres actifs courants		10 513	3 100
Moins : Provisions		(10 513)	-
	05	<hr/> -	<hr/> 3 100
Liquidités et équivalents de liquidités	06	91 245	210 770
Total des actifs courants		<hr/> 91 245	<hr/> 213 870
TOTAL DES ACTIFS		<hr/> 119 880	<hr/> 248 202

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

Bilan
(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		-	-
Réserves		-	-
Résultats reportés		-	-
Subventions d'investissement	07	25 235	34 332
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		25 235	34 332
Résultat de l'exercice			-
Total des capitaux propres avant affectation		25 235	34 332
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Autres passifs financiers		-	-
Provisions	08	11 331	5 375
Total des passifs non courants		11 331	5 375
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	09	9 094	1 000
Autres passifs courants	10	74 220	207 495
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
Total des passifs courants		83 314	208 495
Total des passifs		94 645	213 870
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		119 880	248 202

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

Etat de résultat

(Exprimé en dinars)

(Modèle autorisé)

Exercice clos au

PRODUITS D'EXPLOITATION	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Subventions d'exploitation	11	659 401	884 455
Autres produits d'exploitation	12	14 001	10 604
Total des produits d'exploitation		673 402	895 059
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats d'approvisionnements consommés	13	329 768	416 429
Charge de personnel	14	120 632	150 681
Dotations aux amortissements et aux provisions	15	30 470	19 113
Autres charges d'exploitation	16	189 242	308 403
Total des charges d'exploitation		670 112	894 626
Résultat d'exploitation		3 290	433
Charges financières nettes	17	(48)	(98)
Produits financiers		-	-
Autres gains ordinaires	18	82	103
Autres pertes ordinaires		(3 324)	(438)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		-	-
Impôt sur les bénéfices		-	-
Résultat des activités ordinaires après impôt		-	-
Eléments extraordinaires (gains/pertes)		-	-
Résultat net de l'exercice		-	-
Effet des modifications comptables		-	-
Résultat après modifications comptables		-	-

(*) retraité pour les besoins de comparabilité

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

Etat des flux de trésorerie

(Exprimé en dinars)

(Modèle autorisé)

Flux de trésorerie liés à l'exploitation	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net		-	-
Ajustement pour :			
• Amortissements et provisions		30 470	19 113
• Quotes parts des subventions d'investissements		(14 001)	(10 604)
• Variation des :			
- Stocks		-	-
- Créances		-	-
- Autres actifs courants		(7 413)	(100)
- Fournisseurs et autres dettes		(125 180)	83 473
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		(116 124)	91 882
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements sur acquisitions d'immobilisations		(4 904)	(32 822)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations		-	-
Décassements sur acquisition d'immobilisations Financières		(3 401)	(3 133)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(8 305)	(35 955)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements des subventions d'investissement		4 904	32 822
Encaissements provenant des emprunts		-	-
Remboursements d'emprunt		-	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		4 904	32 822
Variation de trésorerie		(119 525)	88 749
Trésorerie au début de l'exercice		210 770	122 021
Trésorerie à la clôture de l'exercice		91 245	210 770

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers



Association Avocats sans Frontières

Notes aux états financiers

NOTE N° 01 : PRESENTATION DE L'ASSOCIATION**1.1- Présentation de l'association**

L'association internationale « Avocats sans frontières-ASF », est une organisation non gouvernementale internationale (ONGI) ayant un matricule fiscal en Tunisie sous le numéro 1244095/KNM/00, représentée par le directeur de la mission en Tunisie Monsieur Antonio Manganello, en sa qualité de chef de mission en Tunisie.

En tant que représentation de l'ONGI, l'ASF en Tunisie est tenue de respecter le mandat et les procédures internes de l'ONGI mère en Belgique ainsi que la législation tunisienne en vigueur. L'ONGI mère ASF dont le siège est à Bruxelles a un pouvoir de supervision et de contrôle direct sur les activités de l'ASF en Tunisie.

L'ASF a pour vocation de promouvoir, en toute indépendance, la réalisation d'une société plus juste, équitable et solidaire dans laquelle le droit et la justice sont au service des individus.

1.2- Missions confiées à l'association

L'association des avocats sans frontières -ASF a pour mission de procéder à :

- La formation des associations Tunisiennes en création et en gestion des archives ;
- L'élaboration d'une base de données adaptée à ces associations ;
- La définition d'un plan d'actions par association pour la gestion de leurs archives ;
- La dotation des associations en matériels informatiques pour la gestion de leurs archives.

NOTE N° 02 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'association des avocats sans frontières « ASF » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été établis et présentés conformément aux méthodes comptables prévues par les normes comptables tunisiennes et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement), ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

2.1- Base de mesure et méthodes de présentation

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique. L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon le modèle autorisé prévu par la Norme Comptable n°1.

2.2- Principes comptables

Les principes et méthodes comptables de base adoptés par l'association pour l'élaboration de ses états financiers se présentent comme suit :

2.2.1- Immobilisations

Les immobilisations corporelles qui sont inscrites à l'actif du bilan au 31 Décembre 2014 sont celles qui répondent aux critères de classement établis par la norme N°5. Elles sont initialement évaluées à leurs coûts d'acquisition, en cas d'acquisition à titre onéreux.

Sont inclus dans le coût d'acquisition, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les autres frais directs engagés pour le bien à l'état et à l'endroit où il se trouve.

Les frais généraux ne sont admis à être inclus dans le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle que s'il est démontré que ces frais se rapportent directement à l'acquisition ou à la mise en état du bien.

- Mobiliers de bureaux 10%
- Matériel informatique 15%

2.2.2- Subventions d'exploitations

Les subventions d'exploitation obtenues au cours d'un exercice sont comptabilisées en produits à concurrence des charges engagées au cours du même exercice. L'excédent est enregistré au niveau des autres passifs courants entant que subventions non consommées.

NOTES SUR LE BILAN**Note 03 : Immobilisations corporelles**

La valeur brute des immobilisations corporelles au 31 décembre 2014 s'élève à **53 396 dinars** par rapport à **48 492 dinars** en 2013, soit une variation positive de **4 904 dinars** détaillée comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>Variation</u>
Matériels de bureaux	27 257	24 795	2 462
Matériels informatiques	26 140	23 697	2 443
Total	53 396	48 492	4 904

Le tableau des mouvements des immobilisations corporelles et des amortissements relatif à l'exercice 2014 est présenté en annexe 1.

Note 04 : Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières s'élève au 31 décembre 2014 à **6 534 dinars** contre **3 134 dinars** au 31 décembre 2013. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>Variation</u>
Cautionnement sur loyer de l'ancien siège social	3 134	3 134	-
Cautionnement sur loyer du nouveau siège social	3 400	-	3 400
Total Brut	6 534	3 134	3 400
Provisions	(3 134)	(3 134)	-
Total net	3 400	-	3 400

Note 05: Autres actifs courants

Le solde net de cette rubrique est nul au 31 décembre 2014 par rapport à **3 100 dinars** en 2013, soit une variation négative de **3 100 dinars** détaillée comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>Variation</u>
Fournisseurs avances et acomptes	-	2 000	(2 000)
Crédit de la Taxe sur la valeur ajoutée	10 513	-	10 513
Débiteurs divers	-	1 100	(1 100)
Total	10 513	3 100	7 413
Provisions	(10 513)	-	(10 513)
Total net	-	3 100	(3 100)

Note 06: Liquidités et équivalents de liquidités

Le total des liquidités et équivalents de liquidités s'élève au 31 décembre 2014 à **91 245 dinars** par rapport à **210 770 dinars** en 2013, soit une variation négative de **119 525 dinars** détaillée comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>Variation</u>
BIAT	87 879	204 462	(116 583)
Caisse	373	1 744	(1 371)
Régis d'avance et accreditifs	2 994	4 564	(1 570)
Total	91 245	210 770	(119 525)

Note 07: Subvention d'investissement

Les subventions d'investissement présentent au 31 décembre 2014, un solde de **25 235 dinars**, par rapport à **34 332 dinars** en 2013, soit une diminution de **9 097 dinars** détaillée comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>Variation</u>
Subvention d'investissement	53 396	48 492	4 904
Quotes part subvention d'investissement inscrites en résultat	(28 161)	(14 160)	(14 001)
Total	25 235	34 332	(9 097)

Note 08: Provisions pour risques et charges

L'ASF Tunisie a constaté une provision au titre des charges fiscales et sociales relatives aux rémunérations servies au profit du personnel expatrié depuis l'année 2012. Cette provision s'élève au 31 décembre 2014 à **11 331 dinars**.

Note 09: Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés totalisent au 31 décembre 2014, **9 094 dinars**, par rapport à **1 000 dinars** en 2013, soit une variation positive de **8 094 dinars** détaillée comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>Variation</u>
Imprimeries réunies	4 056	-	4 056
Tirage de Grande Vitesse	4 157	-	4 157
Hono AYDA	-	1 000	(1 000)
Autres fournisseurs	881	-	881
Total	9 094	1 000	8 094

Note 10 : Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à **74 220 dinars**, par rapport à **207 495 dinars** en 2013, soit une variation négative de **133 275 dinars** détaillée comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>Variation</u>
Personnel rémunérations dues	-	960	(960)
Organismes sociaux	7 583	7 883	(300)
Autres impôts et taxes à payer	3 304	3 993	(689)
Charges à payer	6 886	2 950	3 936
Subventions d'exploitation non consommées	56 447	191 687	(135 240)
Retenues à la source	-	22	(22)
Total	74 220	207 495	(133 275)

10.1-Les subventions d'exploitation non consommées au 31 décembre 2014, s'élèvent à **56 447 dinars**, par rapport à **191 687 dinars** au 31 décembre 2013. Soit une variation négative de **135 240 dinars** détaillée comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>Variation</u>
Subvention non encore consommée au 31 décembre	56 447	191 687	(135 240)
Total	56 447	191 687	(135 240)

NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**Note 11: Subventions d'exploitation**

Les subventions d'exploitation totalisent au 31 décembre 2014 un montant de **659 401 dinars** par rapport à **884 455 dinars** en 2013, et se détaillent par mois comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>Variation</u>
Janvier	-	99 246	(99 246)
Février	-	82 433	(82 433)
Mars	53 669	7 259	46 410
Avril	64 720	55 990	8 730
Mai	81 431	138 232	(56 801)
Juin	3 291	101 029	(97 738)
Juillet	37 162	25 830	11 332
Août	67 968	6 943	61 025
Septembre	-	224 620	(224 620)
Octobre	62 449	46 840	15 609
Novembre	75 666	68 156	7 510
Décembre	82 709	37 311	45 398
Total des subventions encaissées	529 065	893 889	(364 824)
Affectation de la subvention d'investissement de l'année	(4 904)	(32 822)	27 918
Variation de la Subvention non consommée au 31 décembre	135 240	23 388	111 852
Total	659 401	884 455	(252 972)

Note 12: Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation totalisent au 31 décembre 2014 un montant de **14 001 dinars** par rapport à **10 604 dinars** fin 2013, et se détaillent ainsi :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>Variation</u>
Quotes parts des subventions d'investissement inscrites au résultat de l'exercice	14 001	10 604	3 397
Total	14 001	10 604	3 397

Note 13 : Achats d'approvisionnement consommés

Les achats d'approvisionnement consommés totalisent au 31 décembre 2014 un montant de **329 768 dinars** par rapport à **416 429 dinars** au 31 décembre 2013, soit une variation négative de **86 661 dinars** détaillée comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>Variation</u>
Fournitures	12 244	22 037	(9 793)
Achats non stockés	5 192	2 729	2 463
Prestations de services	13.1 312 331	391 663	(79 332)
Total	329 768	416 429	(86 661)

13.1 Prestations de services

Les prestations de services au titre de l'exercice 2014, s'élèvent à **312 331 dinars** contre **391 663 dinars** à fin 2013 et se détaillent comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>Variation</u>
Partenaires	156 506	253 206	(96 700)
Avocats et consultants	155 825	138 457	17 368
Total	312 331	391 663	(79 332)

Note 14 : Charges de personnel

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2014 un montant de **120 632 dinars** par rapport à **150 681 dinars** en 2013, soit une variation négative de **30 049 dinars** détaillée comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>Variation</u>
Salaires	104 323	128 817	(24 494)
Charges patronales	15 925	20 928	(5 003)
Accidents de travail	384	936	(552)
Total	120 632	150 681	(30 049)

Note 15 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2014 un montant de **30 470 dinars** par rapport à **19 113 dinars** en 2013, soit une variation positive de **11 357 dinars** détaillée comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>Variation</u>
Dotations aux amortissements du matériel informatiques	8 287	7 238	1 049
Dotations aux amortissements du matériel de bureaux	5 713	3 366	2 347
Dotations aux provision pour dépréciations d'actifs	10 513	3 134	7 379
Dotations aux provision pour risques et charges	5 956	5 375	581
Total	30 470	19 113	11 357

Note 16 : Autres charges d'exploitation

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2014 un montant de **189 242 dinars** par rapport à **308 403 dinars** au 31 décembre 2013. Soit une variation positive de **167 788 dinars** détaillée comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>Variation</u>
Loyers	27 942	22 751	5 191
Entretiens et réparations	1 780	3 573	(1 793)
Etudes , recherches et services divers	-	8 431	(8 431)
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	3 039	17 383	(14 344)
Personnel expatrié	29 417	29 300	117
Publicité et publication et relations publiques	1 220	510	710
Déplacements , missions et receptions	106 834	186 057	(79 223)
Dons et subventions	1 000	-	1 000
Impôts et taxes non récupérables	1 456	13 353	(11 897)
Commissions	412	375	37
Autres services extérieurs	8 136	19 912	(11 776)
Frais de télécommunications	8 007	6 758	1 249
Total	189 242	308 403	(119 161)

La diminution enregistrée dans cette rubrique des autres charges d'exploitation est expliquée principalement par la constatation au cours de l'exercice 2013 des honoraires servis à ligue Tunisie pour la différence pour un montant de 13 200 dinars, ce qui n'est pas le cas pour l'année 2014 et par la diminution des frais de déplacements de 79 223 dinars.

Note 17 : Charges financières nettes

Cette rubrique totalisent au 31 décembre 2014 un montant de 48 dinars par rapport à 98 dinars en 2013, soit une variation négative de 50 dinars détaillée comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>Variation</u>
Agios débiteurs	48	98	(50)
Total	48	98	(50)

Note 18 : Autres pertes ordinaires

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2014 un montant de 3 324 dinars par rapport à 438 dinars en 2013, soit une variation positive de 2 886 dinars expliquée par les pénalités de retards appliquées à l'ASF de fait des retards enregistrés lors du dépôts des déclarations fiscales et sociales au cours de l'exercice 2014.

	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>Variation</u>
Pénalités de retards et autres pertes	3 324	438	2 886
Total	3 324	438	2 886



Annexes

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31 DECEMBRE 2014

(Exprimé en dinars)

Produits	Charges		Soldes		
Subventions et autres produits d'exploitation	673 402	Stockage de production	-	31/12/2014	31/12/2013
Total	673 402	Total	-	Production	895 059
Production	673 402	Achats consommés	329 768	Marge sur coût matières	478 630
Marge sur coût matières	343 634	Autres charges externes	187 786	Valeur ajoutée brute	183 580
Valeur ajoutée brute	155 848	Impôts et taxes	1 456		
		Charges de personnel	120 632		
Total	155 848	Total	122 088	Excédent brut d'exploitation	33 760
Excédent brut d'exploitation	33 760	Autres pertes ordinaires	3 324		19 546
Autres produits ordinaires	82	Charges financières	48		
Produits de placement	-	Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires	30 470		
		Impôt sur le résultat des activités ordinaires	-		
Total	33 842	Total	33 842	Résultat des activités ordinaires	-
Effets des modifications comptables	-	Résultat négatif des activités ordinaires	-		
		Effets des modifications comptables	-		
Total	-	Total	-	Résultat net après modifications comptables	-